

# La Wallonie réclame 58 millions de recettes de leasing aux autres Régions

**Le ministre wallon du Budget a rencontré ses homologues flamand et bruxellois pour tenter de récupérer une partie des recettes fiscales perçues sur les véhicules de leasing.**

**FRANÇOIS-XAVIER LEFÈVRE**

C'est une vieille revendication wallonne que le ministre du Budget Jean-Luc Crucke (MR) vient de ressortir du frigo. Et autant le dire tout de suite, d'autres avant lui, comme son prédécesseur Christophe Lacroix (PS), s'y sont cassé les dents.

Dans ce dossier, il est surtout question de gros sous. Un gâteau financier estimé à plusieurs dizaines de millions d'euros et dont la Wallonie aimerait toucher sa part.

Le problème est historique. Sans revenir sur les raisons fiscales qui ont été prises pour les attirer, la majorité des sociétés de leasing de voitures ont implanté leur siège social à Bruxelles et surtout en Flandre. Toutes ces sociétés paient ainsi les taxes de mise en circulation dans ces deux régions, même si le véhicule roule en Wallonie. La Région wallonne doit, elle, se contenter de cahuettes.

La photographie date du 30 septembre 2018 et se base sur les données de la Febiac fournies à la Région wallonne. Sur la base de la loca-

lisation de la société de leasing, 7.662 véhicules de leasing sont enregistrés sur le territoire wallon: une goutte d'eau au regard des 295.885 voitures enregistrées dans les sociétés de leasing basées en Flandre (75,23% du marché) ou à Bruxelles (89.774 véhicules, 22,82% du marché).

Sans être profondément chamboulée, la répartition varie sensiblement sous le prisme de l'utilisateur: 75.881 en Wallonie, 163.292 en Flandre et 30.791 à Bruxelles.

## **Un manque à gagner de 58 millions d'euros**

Personne n'y trouvait rien à redire jusqu'à la régionalisation de la compétence. Depuis le rapatriement de la fiscalité sur les véhicules (taxe de mise en circulation et taxe de roulage) à Namur, les responsables wallons crient à l'injustice et réclament que les utilisateurs wallons roulant avec des voitures de leasing immatriculées en Flandre ou à Bruxelles soient pris en compte dans la répartition des recettes fiscales. La Wallonie évalue le manque à gagner à 58,632 millions d'euros au 30 septembre 2018. «On ne va quand même pas fermer les yeux sur une telle recette», grémelle Jean-Luc Crucke.

Son bâton de pèlerin en main, le ministre Crucke a rencontré ses homologues flamand et bruxellois lundi soir pour tenter de dénouer le dossier. «Mais la rencontre entre les

trois ministres n'a pas permis de faire avancer le dossier. Je constate qu'il n'y a pas d'accord possible pour le moment et ce sera très difficile d'en trouver un avant les élections, estime le ministre Crucke, qui note que les divergences entre une Wallonie qui prône une vignette, et la Flandre et Bruxelles une taxe au kilomètre, ne facilitent pas les discussions. J'avais pourtant dit être prêt à un compromis dans le temps, mais je ne peux pas accepter que ces 58 millions de recettes soient abandonnées. On parle souvent du transfert du nord vers le sud mais dans le cas présent il s'agit bien d'un transfert du sud vers le nord.»

Contacté, le cabinet du ministre bruxellois en charge du Budget Guy Vanhengel reconnaît la «complexité» du dossier. «Mais les rencontres continuent.» Sans botter en touche, le ministre Vanhengel aurait proposé de rédiger un texte commun sur la réforme de la fiscalité automobile, à glisser dans les accords des trois gouvernements après les élections.

**«On parle souvent de transfert du nord vers le sud mais dans le cas présent, il s'agit d'un transfert du sud vers le nord.»**

**JEAN-LUC CRUCKE**  
MINISTRE DU BUDGET